

Règlement du jeu concours «RHINO FEROCÉ et LADY RHINO FEROCÉ»

Article 1 : ORGANISATION du Jeu

La société : Rhinoféroce Fitness, Autoentreprise au numero sirene : 850 561 663 00012

Ci-après dénommée «Rhinoferoce»

Organise un jeu intitulé « CONCOURS **RHINO FEROCÉ et LADY RHINO FEROCÉ** », dans le cadre du lancement de la marque

Ci-après dénommé « le Jeu».

Article 2 : Objet du jeu

Le Jeu qui est gratuit et sans obligation d'achat consiste :

- Liker le post du concours
- Commenter le post du concours
- partager le post du concours
- suivre le profil de Rhinoferoce fitness

Dans le cadre du jeu, un tirage au sort désignera les gagnants parmi les participants, Ci après « les participants » sont ceux qui ont commenter, partagé, liker »

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité,

Ci-après « le Règlement ».

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 21 mai 2019 21h00 au 31 mai 2019 inclus.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France métropolitaine. Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées etc.

4-2 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si :

Suspicion de triche sous de faux comptes Instagram

Toutes informations d'identité, d'adresses ou de qualité qui se révéleraient inexacts entraînent la nullité de la participation

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort, après la date de fin du « jeu concours » par un logiciel indépendant.

Article 6 : Désignation des Lots

Les lots seront attribués dans l'ordre suivant :

- Tshirt Rhinoféroce bleu chiné taille M (valeur 27€ TTC)
- Débardeur Lady Rhinoféroce rose pastel taille S (valeur 27€ TTC)

Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants

Les noms des gagnants seront mis en ligne sur le compte instagram RHINOFEROCE FITNESS

Article 8 : Remise ou retrait des Lots

Par envoi postal à la charge de Rhinoferoce fitness.

Gagnant absents: Les gagnants absents lors du tirage au sort et de la remise des lots seront informés par l'organisateur au moyen d'un courrier électronique. (Inviter le gagnant à communiquer son adresse postale s'il n'est pas prévu de l'indiquer sur le bulletin de participation)

A l'issue de la date du 30 juin 2019, les lots non retirés seront remis à un second tirage.

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le pris gagné.

Article 10 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courriel à l'adresse info@rhinoferocefitness.com

Article 11 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 13 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : à mentionner

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.